



L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

## Forum des Acteurs du Plan Loire 7 octobre 2020 – Agence de l'eau Loire-Bretagne (salle Sologne)

\*\*\*

### Compte-Rendu

#### Discours introductifs

M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du Plan Loire, introduit la réunion. Il salue les participants présents dans la salle et ceux en visio-conférence.

Il présente le nouveau directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, M. BRULÉ, remplaçant M. CHASSANDE et souligne le rôle important de la DREAL dans le Plan Loire.

À l'issue de la réunion du forum des acteurs du 8 janvier 2020, il avait été prévu que la prochaine réunion se tiendrait en juin. La crise sanitaire a bouleversé le calendrier de préparation du Plan Loire Grandeur Nature V (PLGN) et obligé à repousser cette rencontre.

Monsieur le Préfet affirme que le PLGN V doit être un vrai projet d'aménagement et qu'il doit unir les acteurs de l'amont et de l'aval, le long de la Loire et de tous ses affluents.

Le comité stratégique et l'ensemble des acteurs ont souhaité que ce nouveau plan soit plus stratégique que le précédent. Le projet de stratégie proposé en tient compte. L'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les conseils régionaux, réunis le 30 septembre 2020 au sein du comité stratégique, ont œuvré pour intégrer les 200 remarques formulées par les acteurs dans le cadre de la consultation menée cet été.

Les financements apportés par l'État et par le Feder, géré par le conseil régional Centre-Val de Loire, sont maintenus au même niveau que pour le plan précédent. En outre, le plan de relance pourra, le cas échéant, permettre d'abonder ces financements. L'objectif est d'aboutir, d'ici la fin de l'année 2020, à un accord politique entre l'État et les conseils régionaux sur le PLGN V et le CPIER 2021-2027.

Redonner du souffle au Plan Loire implique une participation active des acteurs, notamment associatifs, c'est dans cet esprit que les débats de ce jour ont lieu.

Il s'agit bien d'essayer d'obtenir la plus grande participation possible dans la mise en œuvre du plan et de communiquer vers les habitants du bassin pour qu'ils puissent s'y impliquer.





L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

M. BONNEAU, Président du conseil régional Centre-Val de Loire, se félicite de la tenue de ce forum et salue les élus, le directeur de l'AELB et le nouveau directeur de la DREAL ainsi que les associations. Ce forum se tient à un moment important. En effet, les changements climatiques modifient les étiages et les risques d'inondations. La continuité des cours d'eau doit également continuer à être prise en compte. Le rayonnement touristique et la valorisation des paysages, à travers la Loire à vélo notamment, permet l'appropriation du fleuve et met en avant les valeurs qui lui sont liées. La région Centre-Val de Loire est prête à porter le financement FEDER du Plan Loire dans un axe interrégional du programme opérationnel FEDER Centre-Val de Loire, en toute transparence vis-à-vis des autres Conseils Régionaux concernés.

M. GÉRAULT, conseiller régional des Pays de Loire, salue les élus, les représentants de l'État, le directeur de la DREAL et ses services, l'AELB et ses collaborateurs et témoigne de l'engagement très fort de la région Pays de Loire et de sa présidente pour mettre en œuvre le plan Loire avec deux priorités affirmées : la prévention des inondations d'une part, l'enjeu écologique dans le lit mineur de la Loire, d'autre part. Le projet d'actions sur le lit mineur est novateur et regardé par tous les aménageurs. Les moyens financiers pour le PLGN sont réaffirmés, comme indiqué par M. le Préfet, et permettront d'accompagner ce projet. L'objectif est de débiter les travaux dès 2021.

L'enjeu immédiat est de voir comment aller chercher des financements complémentaires, notamment au travers du plan de relance, pour développer le tourisme et la Loire à vélo.

La gouvernance du PLGN doit être la plus large possible pour entraîner l'ensemble des acteurs du PLGN vers l'accompagnement des projets nécessitant des adhésions larges.

M. GUTTON, directeur général de l'AELB, est heureux d'accueillir le forum et souligne le dynamisme de l'assemblée et sa mobilisation. L'AELB prévoit de consacrer plus de 40 millions d'euros de son programme d'intervention au financement des actions du PLGN, sur les thématiques qui sont les siennes comme pour le précédent plan. Les instances du bassin (comité de bassin et conseil d'administration de l'AELB) arrivent au terme de leur mandat. Le Préfet coordonnateur de bassin arrêtera prochainement la composition du nouveau comité de bassin. Ceci ouvre la possibilité d'une meilleure association, de retrouver du souffle et plus de visibilité sur le territoire national pour ce nouveau plan Loire.



## 1. Présentation de la stratégie du plan Loire Grandeur Nature V 2021-2027

M. CHOUMERT, chargé de mission au SGAR Centre-Val de Loire, rappelle l'apport très important des ateliers du forum des acteurs du 8 janvier 2020 puis des résultats de la consultation en ligne, avec plus de 200 contributions, dans l'établissement de la stratégie du PLGN V. Celle-ci tient compte bien sûr des orientations fondamentales de la stratégie Loire 2035 et de l'impact du changement climatique. L'écriture de la stratégie a été conduite dans un souci d'obtenir un document stratégique, ne mélangeant pas la question des moyens à celle des objectifs. Le document précise les grandes actions envisagées au titre du PLGN V sans entrer dans les détails. La discussion sur les outils financiers intervient dans un deuxième temps.

Chaque structure présente l'axe qu'elle pilote (voir diaporama) puis le Préfet donne la parole aux participants.

M. PAVILLON, vice-président d'Angers Loire Métropole, demande à se voir confirmer les territoires prioritaires d'intervention pour l'axe 1 de la stratégie du PLGN V, consacré aux inondations.

M. CARTIER chef de service adjoint à la DREAL, indique que les territoires à risque important d'inondations (TRI) restent bien prioritaires en matière d'actions ; d'autres territoires peuvent aussi être pris en compte si les acteurs se montrent volontaires. Si les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) sont importants et doivent être développés pour mettre en œuvre les stratégies territoriales de gestion des risques d'inondation sur les TRI, il reste possible de mener sur beaucoup de territoires des interventions sans nécessairement avoir à mettre en œuvre un PAPI ; d'autres outils d'intervention sont directement mobilisables (documents d'urbanisme, outils de gestion de crise). Il indique également que sur les digues le même effort sera réalisé que lors du plan précédent.

M. le Préfet annonce que le taux de 80 % de financement des travaux sur les digues domaniales sera prolongé au-delà de 2024, jusqu'à la fin du CPIER, par amendement en loi de finances.

M. HERBACH, président de l'association Allier Sauvage, exprime sa satisfaction de voir l'agriculture intégrée dans l'axe 2, mais regrette l'absence de la notion de patrimoine naturel dans l'axe 3. S'il comprend que le financement des grands projets peut être concentré sur un seul axe, il souhaite savoir si l'aménagement des zones d'expansion des crues peut être financé sur plusieurs axes.

L'AELB répond qu'il existe des expériences réussies de tels aménagements qui méritent d'être valorisées. S'agissant du PLGN 4, des projets ont bien été financés sur plusieurs axes mais cela implique bien le dépôt de plusieurs dossiers.



L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

En revanche, tous les projets ne peuvent pas être financés.

M. CHOUMERT ajoute que la diversité du patrimoine comprend bien le patrimoine naturel et que les axes 2 et 3 sont liés.

M. DEGUET, représentant la SEPANT, souhaite savoir si les mesures agro-environnementales et climatiques seront encore gérées au niveau régional dans la nouvelle PAC et comment les coordonner avec le Plan Loire. Il rappelle que lors de la dernière réunion du forum, il avait été demandé de mettre en place un conseil scientifique du Plan Loire. Il regrette que la demande n'ait pas été reprise. Il considère que la continuité sédimentaire n'est pas évoquée, que la vigilance doit porter sur les écoulements dans le lit, et fait référence à des opérations de déboisement réalisées près de Tours.

Il rappelle l'importance de la culture du risque inondation et le rôle essentiel des associations tout en se demandant comment les intégrer et comment permettre aux collectivités locales de faire appel à elles.

Mme RIVET, vice présidente du conseil régional Centre Val de Loire, indique que les conseils régionaux souhaitent garder les aides du 2<sup>e</sup> pilier ; la politique agricole commune, contrairement aux autres dispositifs d'aide européens, connaîtra deux années de transition. Mme RIVET annonce donc un nouvel appel à projets mesures agro-environnementales et climatiques à partir de novembre, en région Centre-Val de Loire, et la poursuite de la maîtrise des aides par les conseils régionaux durant au moins les deux années de transition.

M. CHOUMERT indique que la place d'un conseil scientifique dans la gouvernance est à l'étude : elle sera traitée avec les questions de gouvernance dans le cadre des discussions à venir.

M. CARTIER explique que les conditions dans lesquelles les opérations de déboisement auxquelles fait référence M. DEGUET ont été conduites n'ont pas vocation à se reproduire.

M. BURNER, directeur de SOS Loire vivante, donne acte que de nombreuses demandes ont été prises en compte ; il propose que soit précisé dans la stratégie que les zones d'expansion des crues envisagées sont effectivement naturelles. Selon lui, la création d'une équipe pluridisciplinaire de scientifiques doit être envisagée. La protection des sources et celle de l'estuaire sont à intégrer dans les objectifs du Plan Loire. La non-dégradation de la continuité écologique doit sans doute être un nouvel objectif. Il fait part de sa désapprobation des projets de micro-centrales. Il annonce l'édition d'une bande dessinée, intitulée « L'Eau vive », qui évoque la mobilisation de l'association Loire vivante il y a trente ans, à l'origine du Plan Loire et la remet à M. le Préfet. Le grand public doit, d'après lui, continuer à être mobilisé afin d'éviter que le





L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Plan Loire ne se développe « hors sol ».

M. le Préfet devant quitter la réunion, il demande à M.DERACO, directeur adjoint de la DREAL de prendre le relais pour animer les débats au côté de Mme RIVET.

Mme GALLIEN, présidente de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et des gestions des eaux (SAGE) « Loire amont », conseillère départementale de Haute-Loire, souhaite savoir si l'itinéraire de la Loire à vélo permet d'aller jusqu'à la source du fleuve et si le canoë est pris en compte dans la notion d'itinérance douce. Elle s'interroge sur les prélèvements dans la Loire du complexe de Montpezat depuis 1954. Par ailleurs, elle indique que la transformation des prairies en champs de culture de maïs sur les plateaux présente des dangers et favorise le ruissellement et insiste sur la nécessité de travailler sur ces sujets avec les agriculteurs.

M. CHOUMERT précise que le développement des véloroutes est bien un objectif de la nouvelle stratégie, ainsi que le développement du tourisme lié aux activités aquatiques, dont le canoë. Concernant les sources, d'autres outils que le Plan Loire peuvent également exister, comme les contrats de plan interrégionaux de massifs, ou la labellisation « Grand site », pour protéger les sources.

M GUTTON note que le maïs remonte sur nos montagnes et qu'il s'agit d'un sujet important à partager. Le maintien des prairies en herbes peut favoriser le maintien de la qualité de l'eau. La question des prélèvements de Montpezat depuis le bassin de la Loire pour soutenir le débit de l'Ardèche est un sujet complexe, qui n'est pas aisé à régler.

M. BOISNEAU, vice-président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Loire-Bretagne, est d'accord avec la proposition de structuration du futur Plan Loire. Il regrette que la problématique de l'estuaire ne soit pas identifiée comme un sujet particulièrement important à traiter. Le bouchon vaseux non expulsé depuis 2004 est le premier obstacle à la continuité et à la restauration hydromorphologique de l'estuaire Il provoque une sur-mortalité des mulots, des saumons et des anguilles par manque d'oxygène. Les travaux sur le seuil de Bellevue ne suffiront pas à résoudre le problème et l'investissement financier doit être considérable.

M. CHOUMERT indique que l'enjeu de restauration du bon fonctionnement de l'estuaire est bien identifié dans l'axe 2 de la stratégie.

Mme MORAGUEZ, ingénieure coordinatrice des ARS du bassin Loire-Bretagne, souligne l'importance de maintenir des captages d'eau potable en bon état et de prendre en compte davantage les enjeux sanitaires.







L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

M. BIRGAND, président du « comité pour la Loire de demain (CLD) », exprime sa satisfaction que l'axe 2, dans son objectif stratégique n° 4, prévoit un rééquilibrage de la Loire. L'aval de la Loire doit être pris en compte de manière prioritaire pour la sauvegarde des espèces. Il espère que ce projet ne sera qu'une étape et confirme les propos de M. BOISNEAU sur les incidences de la remontée du biseau salé et de l'existence du bouchon vaseux.

M. BONNEFOND, co-directeur de la Zone Atelier Loire, regrette que la ZAL, seule structure de recherche réfléchissant à l'échelle du bassin de la Loire, puisse être oubliée des dispositifs du Plan Loire. Les travaux de recherche qu'elle effectue sont au bénéfice des territoires et de ses acteurs et son objectif est de soutenir la production de connaissance à visée opérationnelle. M. BONNEFOND considère que l'absence de conseil scientifique est dommageable et qu'il faut proposer un cadre soutenu de valorisation de la recherche.

M. MARTEL, de l'association « Sauver la Loire » (CLD), insiste sur la nécessité de réaliser le projet de rééquilibrage de Bellevue. Il préconise de s'adapter au comportement de la Loire plutôt que d'essayer de le maîtriser. Le fleuve est très « malade » de Nantes à Saint-Nazaire : son niveau a baissé de 4 mètres, et le Grand Port Maritime craint pour son développement. Il suggère que ce projet de développement se fasse dans le cadre du PLGN.

M. CHOUMERT rappelle que la stratégie du Plan Loire V évoque bien la question de l'estuaire dans son objectif stratégique n° 4. Il indique que tous les projets du bassin n'ont pas vocation à être examinés en continu dans les instances du plan Loire mais qu'il convient de savoir s'ils progressent.

## 2. Les outils financiers du Plan Loire

Mme RIVET annonce que le montant de crédits FEDER est maintenu à 33M€. Ces crédits seront destinés en priorité aux deux premiers axes, soit pour l'axe 1 « inondations », 9M€ pour la mise en œuvre des PAPI, la gestion du risque, les zones d'expansions de crue et 16,3M€ pour l'axe 2, (grands projets, restructuration du lit de la Loire,...).

M. CHOUMERT précise, que, l'objectif est d'aboutir à un contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER), un accord politique entre l'État et les conseils régionaux interviendra avant la fin de l'année. Une signature du CPIER est attendue à l'été 2021. Sans attendre cette signature, les financements prévus en 2021 seront bien mis en œuvre.





L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Il annonce les montants financiers prévus par l'État : 78,6 M€ pour le fonds de prévention des risques naturels majeurs, contre 67 M€ précédemment ; 40,8 M€ sur le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; 2 M€ pour le Fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT) ; 2 M€ de crédits du budget du ministère de l'écologie pour l'entretien du lit de la Loire, soit 125 M€ contre 110 M€ sur le plan précédent, ce à quoi il convient d'ajouter les fonds du plan de relance via le FNADT. Des projets précis pouvant être soutenus dans le plan de relance national et les plans de relance régionaux seront mis en avant dans le protocole d'accord État - Régions.

M. MARTY, responsable de service PO FEDER au conseil régional Centre-Val de Loire, présente l'axe interrégional du PO FEDER (voir diaporama).

Mme HEMERY, directrice Europe-international au conseil régional Centre-Val de Loire, apporte des précisions sur le calendrier. L'enveloppe de 33 M€ sera confirmée normalement en décembre par la commission européenne. Une version 3 du projet de programme opérationnel sera prête fin décembre et un complément sera apporté après avis de l'autorité environnementale (le CGEDD), dont la saisine sera faite fin octobre et qui disposera de trois mois pour rendre son avis.

M. FLEURET, représentant la Commission Européenne, se félicite que la stratégie du PLGN V réponde à l'objectif de cohésion territoriale inscrit dans le traité de Lisbonne de 2009. La France est le seul pays à avoir demandé un cofinancement sur les fleuves et les massifs qui répondent à des priorités européennes (directives inondation, Natura 2000 et eau). Le *pacte vert pour l'Europe* est la nouvelle stratégie pour rendre l'Europe neutre climatiquement d'ici 2050 et préserver la biodiversité. Les 5 programmes opérationnels interrégionaux FEDER français sont supprimés mais le choix d'avoir un axe interrégional dans un programme opérationnel FEDER régional a déjà été fait (la Seine, la Garonne, les Bauges, le Jura). Andréa Mourgia sera le futur correspondant de la Commission européenne pour le Plan Loire pour la période 2021-2027.

M. BURNER estime que l'engagement pris par le Préfet semble prendre corps en ce qui concerne le maintien des investissements. Il demande en quoi consiste le financement FEDER de l'assistance technique.

Mme RIVET répond que cette ligne de financement inscrite dans l'axe interrégional FEDER permettra de prendre en charge les coûts de gestion du programme supportés par l'autorité de gestion.

Mme HEMERY complète en indiquant que ce financement inclut la gestion, les travaux d'évaluation, la certification et la communication. Le taux maximal de cofinancement par le FEDER actuellement de 50 % passerait à 60%.





L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

M. DEGUET approuve le fait que la prévention des inondations soit financée sur le Fonds Barnier plutôt que sur le FEDER. Il regrette la diminution des sommes consacrées à la connaissance et renouvelle son vœu de voir créé un conseil scientifique.

M. CHOUMERT indique que dans l'hypothèse où un conseil scientifique serait mis en place, il faudra préciser ses objectifs de travail.

### 3. Programmation Feder 2014-2020

M. MARTY présente un bilan de la programmation du programme opérationnel interrégional Feder Loire.

89 % des crédits ont été engagés (soit 29 M€) et le taux de certification est de 28 % de dépenses justifiées soit 377 projets programmés. 1,7 M€ de demandes de subventions sont en cours d'instruction, 5 M€ de demandes de subventions sont programmées. Sur l'axe 2, 7,7 M€ sont inscrits dans la maquette, 1,2 M€ est disponible. Pour l'axe 3, 17 M€ sont inscrits dans la maquette, 260 k€ sont disponibles.

M. FLEURET estime que ce bilan est très positif : en effet le POI FEFER Loire est classé 3<sup>e</sup> sur 31 sur les critères de consommation et de dépenses déclarées par les bénéficiaires. Il remercie les bénéficiaires et invite l'autorité de gestion à bien faire remonter les dépenses d'ici fin 2023. Si le taux de programmation est important, le taux de réalisation est essentiel. Il faut rester attentif au respect des objectifs au travers des indicateurs, et démontrer que les POI fonctionnent, pour éviter les dégagements d'offices. Deux des trois cas récents de dégagement d'office en France concernaient des POI.

Mme RIVET remercie les porteurs de projet et les services du Conseil régional pour l'atteinte de ces résultats.

Mme ROUSSET, élue du conseil départemental de la Haute-Loire, est très intéressée par ce bilan des opérations. Elle souhaite que les financeurs travaillent sur une base de financement pluriannuelle pour améliorer la visibilité des porteurs de projet sur les financements. Le bouclage du plan de financement pour permettre les opérations de soutien d'effectifs en saumon a posé difficulté. Elle s'interroge sur l'opportunité d'avoir un Conseil régional porteur de l'axe interrégional Loire pour les autres.

Mme RIVET estime qu'il est maintenant difficile de rouvrir la discussion alors que cette décision a été approuvée par tous les Conseils régionaux ; la gestion de cet axe interrégional sera réalisée en transparence totale avec tous les conseils régionaux.







L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Mme HEMERY précise que la possibilité de financement pluriannuel apparaît bien dans le document opérationnel.

M. MARTY rappelle qu'on ne peut pas y recourir de manière systématique sur des périodes trop longues.

M. CHOUMERT précise que la répartition territoriale des financements FEDER permet aujourd'hui de bien irriguer les différentes régions.

#### 4. Gouvernance du Plan Loire Grandeur Nature V (2021-2027)

(Voir diaporama)

M. CHOUMERT rappelle que le forum des acteurs, cœur de la gouvernance du plan Loire, s'est davantage réuni ces dernières années et que le comité stratégique ne préempte pas les discussions.

Il propose que les EPTB, de par leur rôle de coordination, représentent les EPCI, qui sont leurs membres.

Les liens avec les instances de bassin doivent être améliorés.

Un questionnaire sur la gouvernance va être mis en ligne et des ateliers dématérialisés organisés.

L'objectif est de disposer d'une gouvernance renouvelée et renforcée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La prochaine réunion du forum des acteurs aura lieu en mai-juin après les élections régionales.

M. BURNER propose la création d'un comité citoyen permanent, dont un membre participerait au comité stratégique. Il suggère de labelliser les actions du plan Loire et de s'inspirer du plan Rhône pour les actions de communication vers le grand public.

Enfin il souhaite le retour de l'Établissement public Loire dans le comité stratégique du Plan Loire.

M. PAVILLON est satisfait de la proposition que les EPCI soient représentés par l'Établissement public Loire.

M. LORIOT, EPTB Vienne, demande à ce que le rôle attendu des EPTB au sein du comité stratégique soit précisé. Il souhaite également que la maquette FEDER permette aux porteurs de projet de se projeter pour éviter la logique de guichet.

M. BONNEFOND propose que la Zone Atelier Loire s'investisse dans cette gouvernance pour faciliter l'accord entre la recherche et les projets de territoire.



L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

M. COURAULT, représentant la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, estime que, même s'il est intéressant d'intégrer les EPTB, il serait souhaitable d'y retrouver aussi les EPCI pour le volet gestion des digues notamment.

M. CHOUMERT indique que les EPTB peuvent jouer un rôle d'intermédiaire du fait de la diversité de leurs membres. Il ajoute qu'il n'est pas réaliste d'élargir le comité stratégique à tous les EPCI du bassin. Les EPTB ont leur place au sein du comité stratégique pour apporter leur vision des territoires mais ils n'ont pas vocation à faire partie des instances de programmation de programmation financière, étant eux-mêmes bénéficiaires de ces financements.

Selon M. HERBACH, la perte de l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire est importante pour la cohérence du plan, d'un plan on est passé à une maquette financière. Il plaide pour un tissu associatif dynamique, capable de parler d'une seule voix pour pouvoir être représenté dans le comité stratégique.

M. GUTTON précise que l'opportunité de création d'un conseil scientifique, spécifique au bassin Loire-Bretagne ou mutualisé entre plusieurs bassins, sera discutée en comité de bassin et la question sera posée dès l'installation de la nouvelle instance.

M. MARTEL pense que le GIP estuaire, les universitaires et les associations pourraient intégrer le comité stratégique.

M. DERACO clôt la séance et remercie les participants et les intervenants. Il retire des débats un souhait commun d'avoir un fleuve plus naturel, une volonté partagée de disposer d'un plan plus stratégique et ambitieux, ce qui est rendu possible grâce à des financements à la mesure de ses objectifs. Il note enfin que les propositions d'évolution de la gouvernance ont été plébiscitées.